



Patrimoine immatériel (Géoparc Jbel Bani)

Patrimoine immatériel (Géoparc Jbel Bani) L'ICOM, qui estime que les musées ont un rôle à jouer dans la protection du patrimoine culturel immatériel, s'engage à défendre ce patrimoine vulnérable. Le patrimoine culturel englobe davantage que les collections d'objets ou les monuments; il inclut également les manifestations immatérielles, à l'image des traditions, et les expressions du vivant. La définition donnée au terme «musée» par l'ICOM reconnaît le rôle des musées dans la préservation et la protection du «patrimoine humain matériel et immatériel». Les musées peuvent contribuer fortement à la protection du patrimoine culturel immatériel grâce à leur mission, leurs infrastructures et leurs ressources, qui leur permettent de mener des initiatives créatives en faveur de sa préservation. 20e CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ICOM À SEOUL «Musées et patrimoine immatériel», tel était le thème de la 20e conférence générale de l'ICOM, qui s'est tenue à Séoul en 2004. Cette conférence visait à mettre en avant l'importance du patrimoine immatériel pour la culture et la biodiversité. Elle a rassemblé quelque 1462 participants venus de plus de 100 pays. INTERNATIONAL JOURNAL OF INTANGIBLE HERITAGE L'une des conséquences à long terme de la conférence générale de Séoul est la création de l'International Journal of Intangible Heritage, publié par le Musée folklorique national de Corée depuis 2006. Cette publication est une revue universitaire professionnelle qui cherche à promouvoir la compréhension de chacun des

aspects du patrimoine immatériel dans le monde. INTANGIBLE CULTURAL HERITAGE AND MUSEUMS PROJECT (IMP) Lancé en 2017, l'Intangible Cultural Heritage and Museums Project (IMP) étudie les diverses approches et pratiques en matière de protection du patrimoine culturel immatériel au sein des musées en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse, en Italie et en France. L'IMP encourage l'apprentissage interdisciplinaire entre pairs, développe des compétences et des outils professionnels et crée des possibilités internationales de mise en réseau pour échanger de bonnes pratiques. L'ICOM contribue au projet en tant que membre du groupe de réflexion par sa participation aux conférences internationales, aux réunions d'experts et aux réunions techniques pour la mise en place d'une «boîte à outils». La mission du groupe de réflexion est d'agir en qualité de conseil consultatif et de proposer divers points de vue et opinions, ainsi que son expertise. Ce projet a obtenu le soutien du programme Europe Créative, le programme-cadre de la Commission Européenne visant à renforcer la diversité culturelle. Cinq conférences internationales et réunions d'experts sont organisées sur les liens entre le patrimoine culturel immatériel et les thématiques suivantes : musées et diversité, participation, sociétés urbaines, innovation et politiques culturelles. Le site internet de l'IMP contient des ressources, telles que des procès-verbaux de réunions, des discours liminaires, des rapports et une bibliographie. Il héberge également la boîte à outils qui fournit aux professionnels des musées des outils méthodologiques pour préserver le patrimoine culturel immatériel. QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL? La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel 2003 de l'UNESCO définit le patrimoine culturel immatériel et met en évidence son rôle dans la préservation de la diversité culturelle. Il s'agit d'une forme de patrimoine vivant (traditions orales, arts du spectacle, pratiques sociales, etc.) héritée de nos ancêtres et transmise à nos descendants, contribuant ainsi à la notion d'identité. Pour exprimer son implication dans la sauvegarde de ce type de patrimoine et dans l'application de la convention de 2003, l'ICOM a été habilité à fournir des conseils au Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Source web Par : icom.museum